

Tirage 3 \$ pour un Bon départ

Nombre de billets imprimés : 235 000

Coût du billet : 3 \$

VENTE DE BILLETS

1. Pour participer, il suffit d'acheter un billet de participation au coût de 3 \$ ou de donner de l'argent Canadian Tire équivalent à une valeur de 3 \$ et d'inscrire sur le billet toutes les informations nécessaires à la participation au tirage (nom, prénom, adresse complète et no de téléphone).
2. La période de vente des billets organisée par la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec débute à compter de la semaine du 3 avril jusqu'au jeudi 23 juin 2022.
3. L'achat est final et non remboursable.
4. Deux cent trente-cinq mille (235 000) billets ont été imprimés et numérotés de 000 001 à 235 000.
5. Les billets sont disponibles dans tous les magasins Canadian Tire du Québec participants et au bureau de la Fondation.
6. Plus d'un billet par personne peut être acheté.
7. La valeur totale des prix est de 100 000 \$.

TIRAGE

Le tirage au sort de trente-uns billets (31) parmi tous les billets admissibles reçus aura lieu au bureau de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec (4855, rue Louis-B.-Mayer, Laval (QC) H7P 6C8) le jeudi 7 juillet 2022 à 11 h 00.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus. Une personne indépendante procédera aux tirages au sort parmi tous les billets reçus, sous la supervision d'une firme comptable.

Après vérification de leur admissibilité, les trente-unes personnes dont les noms auront été tirés au hasard, seront avisées par téléphone la journée même ou quelques jours après la date de tirage susmentionné. Les personnes devront avoir été jointes avant 16H00 le 31 décembre 2022, sans quoi les organisateurs procéderont à la sélection au hasard d'une autre inscription. Toute inscription jugée inadmissible sera automatiquement rejetée.

LES PRIX

Chaque billet de tirage vous donne la chance de gagner l'un des trente-uns (31) prix suivants.

L'ordre du tirage sera conduit comme suit:

1. Un (1) gagnant aura droit à un (1) grand prix en argent de 25 000 \$
2. Cinq (5) gagnants auront chacun droit à une (1) carte-cadeau de 10 000 \$ échangeable chez IGA;
3. Vingt (20) gagnants auront chacun droit à une (1) carte-cadeau de 1 000 \$ échangeable chez Canadian Tire;

TIRAGE 3 \$ POUR UN BON DÉPART RÈGLEMENT 2022

4. Cinq (5) gagnants auront chacun droit à une (1) carte-cadeau de 1 000 \$ échangeable chez Sports Experts

Tous les prix sont non monnayables, substituables ou transférables.

RÉCLAMATION DES PRIX

1. À la suite du tirage des trente-uns billets (31), la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec communiquera par téléphone avec les gagnants et leur enverra une lettre de confirmation par courriel.
2. Les personnes gagnantes devront accepter les prix tels quels. Le 1^{er} prix en argent sera remis par virement bancaire ou chèques à la personne gagnante. Les autres prix ne pourront en aucun cas être transférés, échangés en tout ou en partie contre leur valeur en argent, substitués à un autre prix ou transférés à une autre personne.
3. Les cartes-cadeaux seront expédiées par courrier recommandé aux adresses des gagnants.
4. Pour des raisons hors du contrôle de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec, il se pourrait que les livraisons soient retardées à une date ultérieure au 31 décembre 2022.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET ADMISSIBILITÉ

1. Ce tirage s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans et plus.
2. Les employés de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec et ceux résidant à la même adresse ne peuvent pas participer à ce tirage.
3. Les véritables prénoms, noms et adresses civiques des participants devront être fournis lors de leur inscription au tirage. Les participants ayant recours à un nom d'emprunt, au nom d'une entreprise, à un nom porte-bonheur et toute autre substitution de nom ne pourront pas bénéficier des prix offerts dans ce tirage.
4. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec qui n'assumera aucune responsabilité en ce qui a trait à la perte, au vol, à la réception ou tout problème technique, mécanique ou électronique pouvant entraîner le retard des inscriptions.
5. Toutes les inscriptions sont sujettes à la vérification par les organisateurs du tirage. Les personnes participantes acceptent de se plier aux règlements du tirage et aux décisions des organisateurs, qui sont finales et sans appel.
6. Les organisateurs du tirage se réservent le droit de modifier les conditions du tirage ou d'y mettre fin à quelque moment que ce soit et ce, sans préavis, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
7. Ce tirage est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales qui s'appliquent. Les personnes participantes ne recevront aucune correspondance de la Fondation Bon départ de Canadian Tire du Québec : seules les personnes sélectionnées recevront une communication par téléphone, par courriel et par la poste.
8. En participant à ce tirage, le ou la gagnant(e) autorise, si requis, les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, à des fins publicitaires et promotionnelles, son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son image, sa voix et/ou ses déclarations relatives au tirage, et ce, sans aucune forme de rémunération et pour une période indéterminée.

TIRAGE 3 \$ POUR UN BON DÉPART RÈGLEMENT 2022

9. En participant à ce tirage, chaque personne sélectionnée dégage les organisateurs du tirage, ses filiales et partenaires de toute responsabilité quant à tout dommage corporel ou matériel qui pourrait découler de l'acceptation et de l'utilisation du prix.
10. Aucun reçu pour usage fiscal ne sera remis à la suite de l'achat d'un billet (règlement de l'Agence du revenu du Canada).
11. Avant d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée aura à signer un formulaire standard de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet.
12. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

IDENTITÉS DES GAGNANTS

Les numéros des billets gagnants seront disponibles dès le vendredi 8 juillet 2022 sur le site Internet de la Fondation : fondationbondepart.ca, la page Facebook de la Fondation (facebook.com/fondationbondepart) et seront affichés dans tous les magasins Canadian Tire du Québec.

RACJ – N° XXXX-X

1^{er} février 2022